



Cfdt:

Aviation Civile

FOCUS

Brest, le 05 mars 2025

## Octroi équitable des récups supplémentaires et modalités de pose des récups CCA

Le 28 janvier 2025, la section locale de la CFDT Aviation Civile communiquait pour pointer la réelle iniquité de traitement existante quant à l'octroi des récups supplémentaires. Pour les agents revenant en salle de contrôle en cours d'année 2025 et les I4F/F4F qui sont amenés à y revenir début 2026, ce solde était nul.

En réponse, La DO et la DSNA ont fait évoluer les règles relatives à l'attribution de ce forfait afin d'atténuer de manière acceptable cette iniquité.

Autre sujet concernant la gestion plus précise du cumul des récups mises de facto sur le CCA en début d'année et à prendre d'un bloc avant le départ en retraite normalement prévu de l'agent.

Lors de la séance du GT GPSC local du 25 février dernier, la section locale CFDT Aviation Civile désire lever tout doute sur le sujet en s'assurant que le cumul de récups n'est pas à prendre dans l'alpha et que l'agent sera retiré de l'effectif de l'équipe avec pour conséquence d'éventuels rééquilibrages à opérer entre équipe.

Le service précise qu'il a posé la question à l'échelon central qui lui a répondu que « l'impact de l'application de ce dispositif devait être nul sur le service et donc que l'agent qui fait prévaloir le déblocage de ces récups occupera un droit à absences dans son équipe... »

Pour la section locale de la CFDT Aviation Civile, **c'est inacceptable.**

La section locale demande qu'à la pose de ce cumul de récups spécifiques, l'effectif de référence de l'équipe de l'agent soit dégrevé d'une unité quitte à ce que des rééquilibrages soient nécessaires !

La section locale CFDT Aviation Civile